

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RAMICOURT

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRETE LE 02/07/2025 PLUI APPROUVE LE .../.../...

**Legende**

- Cimetière
- Installations agricoles
- Installation agricole non classée
- Limites de zones
- Ua : Zone urbaine dense correspondant au centre ancien
- A : Zone agricole
- Aec : Secteur de la zone agricole correspondant aux coopératives agricoles
- N : Zone naturelle
- Éléments à protéger
- Élément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé
- Élément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : Chemins
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Fossés
- Zone inondable
- Zones inondables issues de données communales
- Zones de ruissellement

**Patrimoine urbain**

Numéros	Désignation
1	Maison remarquable
2	Monument aux morts
3	Eglise
4	Calvaire
5	Cimetière
6	Cimetière militaire



Echelle : 5000ème



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS  
 RD 1044 - Hameau de Riqueval  
 02420 BELLICOURT  
 03.23.09.50.51

